



Procès-Verbal

Commission Départementale Gestion des Compétitions Jeunes Masculins

N° 05
20 Septembre 2023

Par courriel : Mickaël Herriau, Président
Hubert Bernard, Daniel Leparoux, Nicolas Ménard, Aurélien Picot

Assiste : Isabelle Loreau, Secrétariat

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

1. Approbation du Procès-Verbal

La Commission approuve le PV n° 04 du 14 septembre 2023 sans réserve.

2. Feuilles de match

La Commission rappelle l'application des dispositions réglementaires relatives à l'établissement des feuilles de match et leur transmission.

Article 28 : « 1. La rencontre est traitée sous feuille de match informatisée. Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les officiels, une feuille de match papier originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant par messagerie officielle, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.

En cas de retard dans le retour de la feuille de match par l'équipe recevante, et jusqu'à 4 jours ouvrables après la rencontre, le club fautif est passible d'une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. À compter du 5^{ème} jour ouvrable, le club fautif est passible du doublement de l'amende ainsi que de la perte du match à l'équipe recevante. L'équipe visiteuse ne bénéficie pas des points correspondant au

gain du match, elle conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

2. Pour les rencontres non traitées sous feuille de match informatisée, la feuille de match originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

En cas de dysfonctionnement, un rapport d'échec FMI devra être complété et signé par les responsables des deux équipes et l'arbitre de la rencontre. Ce document disponible sur le site Internet du District est à renvoyer avec la feuille de match papier.

Le non-respect de ce délai entraîne, à l'encontre du club fautif, une amende dans les conditions fixées au paragraphe 1 du présent article. »

Article 35 : « 1. Le club organisateur saisit sur le site internet de la FFF (ou via la Feuille de Match Informatisée), le résultat de sa rencontre,

a) avant 20h00 pour les rencontres disputées en diurne, avant 00h00 pour les rencontres disputées en nocturne.

b) Dans le cas où un club doit saisir plusieurs résultats le même jour et qu'une ou plusieurs rencontres se déroulent en nocturne, l'ensemble de ses résultats devra être saisi avant 00h00.

2. En cas d'une ou plusieurs infractions à cette disposition au cours d'une semaine, le club se verra infliger une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. »

Il est rappelé de veiller à disposer des accès à la FMI avant chaque rencontre. Un rappel est effectué en ce sens auprès des clubs pour que leurs dirigeants en disposent. De plus, en cas de non-utilisation de la FMI, un rapport d'échec devra être envoyé avec la feuille de match papier.

• **Feuilles de match du 17 septembre non reçues à ce jour :**

N° match	Division	Club recevant	Club visiteur	Décision
26824380	U17 D2	Nant'Est Fc 1	Thouaré Us 1	Réclamée
26820533	U15 D5	St-Joachim Bs 2	Herbignac St-Cyr 2	En attente (pb)
26817748	U14 D1	Carquefou USJA 2	Nort AC 1	En attente (pb)

La Commission rappelle l'application des dispositions règlementaires relatives à l'établissement des feuilles de match et leur transmission.

Article 28 : « 1. La rencontre est traitée sous feuille de match informatisée. Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les officiels, une feuille de match papier originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant par messagerie officielle, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.

En cas de retard dans le retour de la feuille de match par l'équipe recevante, et jusqu'à 4 jours ouvrables après la rencontre, le club fautif est passible d'une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. À compter du 5^{ème} jour ouvrable, le club fautif est passible du doublement de l'amende ainsi que de la perte du match à l'équipe recevante. L'équipe visiteuse ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match, elle conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

2. Pour les rencontres non traitées sous feuille de match informatisée, la feuille de match originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

En cas de dysfonctionnement, un rapport d'échec FMI devra être complété et signé par les responsables des deux équipes et l'arbitre de la rencontre. Ce document disponible sur le site Internet du District est à renvoyer avec la feuille de match papier.

Le non-respect de ce délai entraîne, à l'encontre du club fautif, une amende dans les conditions fixées au paragraphe 1 du présent article. »

Article 35 : « 1. Le club organisateur saisit sur le site internet de la FFF (ou via la Feuille de Match Informatisée), le résultat de sa rencontre,

a) avant 20h00 pour les rencontres disputées en diurne, avant 00h00 pour les rencontres disputées en nocturne.

b) Dans le cas où un club doit saisir plusieurs résultats le même jour et qu'une ou plusieurs rencontres se déroulent en nocturne, l'ensemble de ses résultats devra être saisi avant 00h00.

3. En cas d'une ou plusieurs infractions à cette disposition au cours d'une semaine, le club se verra infliger une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. »

Il est rappelé de veiller à disposer des accès à la FMI avant chaque rencontre. Un rappel est effectué en ce sens auprès des clubs pour que leurs dirigeants en disposent. De plus, en cas de non-utilisation de la FMI, un rapport d'échec devra être envoyé avec la feuille de match papier.

N° match	Division	Club concerné	Décision	Amende
26817748	U14 D1	502227 Carquefou USJA	Pb rencontré	-
26818109	U15 D1	544184 Rezé FC	Pris note	-
26818141	U15 D2	502178 Blain ES	Pris note	-
26818236	U15 D2	519335 Nant'Est FC	1 ^{er} rappel	-
26818387	U15 D3	511875 US St-Philbert	En attente	-
26818388	U15 D3	541370 AS Maine	1 ^{er} rappel	-
26819943	U15 D4	544136 LLOSC	1 ^{er} rappel	-
26820533	U15 D5	560489 FC Brière	Pb rencontré	-

N° match	Division	Club concerné	Décision	Amende
26820645	U15 D5	554118 GJ Pierre Bleue	1 ^{er} rappel	-
26820753	U15 D5	520841 Treillières SF	Pris note	-
26820888	U15 D5	541370 AS Maine	En attente	-
26824663	U17 D2	560519 FC Basse Loire	1 ^{er} rappel	-
26825529	U18 D4	550749 GJ Nord 44	Pris note	-
26825605	U18 D4	511986 US Ste-Luce	Pris note	-
26825808	U18 D4	582149 GJ Deux Coutais	En attente	-
26824780	U18 D1	509217 USSA Vertou	Pris note	-

3. Encadrement des équipes

Art.31 Fonction du délégué

« Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

La désignation des délégués relève de la Commission Compétente du District de Football de Loire-Atlantique. Tout club pourra formuler une demande de désignation d'un Délégué à la Commission compétente du District de Football de Loire-Atlantique ».

Art.25

« 1. Le club recevant doit notamment désigner un commissaire au terrain majeur, lequel doit être présent sur le terrain au moins une heure avant l'heure officielle, porteur d'un brassard distinctif, et durant la rencontre se tient à proximité immédiate de l'aire de jeu à la disposition des officiels.

Ses nom, prénom et numéro de licence devront être mentionnés sur la Feuille de match. En l'absence de ces éléments, le club responsable sera passible d'une amende fixée en Comité de Direction du District de Football de Loire-Atlantique. Le District de Football de Loire-Atlantique pourra pour certaines rencontres désigner une personne exerçant ces fonctions.

Même en présence d'un délégué officiel, les attributions de ce dernier (organisation de la rencontre, application des règlements, sécurité de l'arbitre et des acteurs de la rencontre, police du terrain...) appartiendront obligatoirement à un dirigeant de l'équipe visitée désigné comme « Délégué au match ».

Il se fera connaître à l'équipe visiteuse, aux officiels.

Il devra s'assurer que l'ensemble des procédures de match ont bien été respectées et que le respect de celles-ci est bien mentionné sur la feuille de match.

Il devra rester neutre sur les décisions arbitrales et les faits de match.

Celui-ci devra nécessairement être majeur au jour du match.

Tout manquement à ces obligations pourra entraîner une sanction individuelle concernant le dirigeant responsable et une sanction pour le club fautif.

En l'absence d'un Délégué au match, la rencontre ne pourra pas débiter.

2. La présence sur le banc de touche est strictement réservée pour chaque club en présence à

- a. 4 encadrants (dirigeant/éducateur) en Régional 1, et 3 pour les autres niveaux.
- b. les joueurs remplaçants ou les joueurs remplacés, les uns et les autres en survêtement».

En application du procès-verbal du Comité de Direction PV n° 06 du 06 avril 2023, la Commission relève les manquements et inflige l'amende de 16 € aux équipes concernées.

Les amendes financières figurent en annexe.

4. Forfaits

. Forfaits

La Commission étudie :

- Les équipes ayant déclaré forfait en procédure normale
- Les équipes ayant déclaré forfait en procédure d'urgence
- Les rencontres non jouées pour équipe adverse absente

Conformément à l'article 26.1 du règlement de l'épreuve et l'annexe 5 financière des Règlements Généraux dont les sommes ont été fixées par le Comité de Direction en date du 06 avril 2023, l'équipe déclarée forfait sera amendée du droit d'engagement.

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe 1 du club de St-Herblain Oc dans le championnat U17 D2 groupe E.

La liste des équipes forfaits figurent en annexe.

5. Statut de l'Arbitrage - Mutés supplémentaires

La Commission, vu les dispositions de l'article 45 du Statut de l'Arbitrage,

« Section 2 – Arbitres Supplémentaires

Article 45

Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions. Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.

Si le club a eu 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir au maximum 2 mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation ». Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de Ligue ou de District de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions. Ces mutations supplémentaires sont utilisables pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.

La liste des clubs bénéficiant de ces dispositions sera arrêtée au 15 juin et publiée au bulletin officiel ou sur le site internet de la Ligue ou du District. »

Les Commissions Régionale et Départementale du Statut de l'Arbitrage ont informé les clubs éligibles à un ou deux muté(s) supplémentaires pour la saison 2023-2024. Il a été rappelé lorsqu'un club bénéficie d'un ou de deux joueurs mutés supplémentaires, celui-ci doit faire connaître aux commissions des Centres de Gestion concernés la ou les équipes de son choix qui bénéficiera (bénéficieront) de ce ou ces mutés supplémentaires, avant la reprise des compétitions. Ce choix est définitif pour toute la saison 2023-2024.

La Commission prend acte des choix du club suivant communiqué avant le début de la compétition :

Nom du Club	N° affiliation du club	Nombre de mutés supplémentaires autorisés 2023-2024	Choix retenu par le club pour la saison 2023-2024
ST ETIENNE FC STÉPHANOIS	525241	2	U14 Masculins A : 1 U18 Féminine A : 1 => Transmis à la Com. Féminine

Le Président,
Mickaël Herriau



La secrétaire de séance,
Isabelle Loreau



Compétition / Phase	Poule	Club	Equipe	Match	Date
Départemental 4 U18 Masculin / 1	E	518204	Grandchamp As 22	FM 26825563	53862.1 17/09/2023
		553174	Nantes St Joseph Por 21	FM 26825565	53864.1 17/09/2023
		564168	Gj Suce/Erdre Casson 23	FM 26825564	53863.1 16/09/2023
Départemental 2 U17 Masculin / 1	A	582205	Camoel Presqu'île Fc 2	FM 26824241	53472.1 16/09/2023
Départemental 2 U17 Masculin / 1	E	521399	St Herblain Oc 1	FG	
Départemental 2 U17 Masculin / 1	G	518109	Nantes St Yves Esp. 1	FM 26824602	53549.1 16/09/2023
Départemental 5 U15 Masculin / 1	A	502069	St Nazaire Mean 1	FM 26820519	52693.1 16/09/2023
Départemental 5 U15 Masculin / 1	J	518109	Nantes St Yves Esp. 2	FM 26820754	52829.1 16/09/2023

Type de dossier : Administratif									
Dossier :	21230710	Match :	52514.1	Départemental 3 U15 Masculin / 1		Groupe D			131
Date :	18/09/2023		16/09/2023	582222	Saint Sebastien Fc 2	-	521131	Nantes St Med Doulon 1	
Personne :							Club :	521131 A.S.C. ST MEDARD DE DOULON NANTES	
Motif :	44	Absence Responsable Equipe					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	44	Absence Responsable Equipe					20/09/2023	20/09/2023	16,00€
Dossier :	21230712	Match :	52648.1	Départemental 4 U15 Masculin / 1		Groupe F			142
Date :	18/09/2023		16/09/2023	582652	St Fiacre Coteaux Fc 2	-	514034	Gorges Elan 2	
Personne :							Club :	514034 EL. DE GORGES	
Motif :	44	Absence Responsable Equipe					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	44	Absence Responsable Equipe					20/09/2023	20/09/2023	16,00€
Dossier :	21230715	Match :	52709.1	Départemental 5 U15 Masculin / 1		Groupe B			151
Date :	18/09/2023		16/09/2023	500258	St Nazaire Ump 2	-	548648	Donges Fc 2	
Personne :							Club :	548648 DONGES F.C.	
Motif :	44	Absence Responsable Equipe					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	44	Absence Responsable Equipe					20/09/2023	20/09/2023	16,00€
Dossier :	21230716	Match :	52723.1	Départemental 5 U15 Masculin / 1		Groupe C			145
Date :	18/09/2023		16/09/2023	540404	Pontchateau Aos 2	-	520442	Besne Ja 1	
Personne :							Club :	540404 A.O.S. PONTCHATEAU	
Motif :	44	Absence Responsable Equipe					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	44	Absence Responsable Equipe					20/09/2023	20/09/2023	16,00€
Dossier :	21230718	Match :	52799.1	Départemental 5 U15 Masculin / 1		Groupe H			149
Date :	18/09/2023		16/09/2023	560414	Gj Mésanger St Gere0 2	-	513964	Ent.St-Mars/Oudon Co 2	
Personne :							Club :	513964 JEANNE-ARC ST MARS DU DESERT	
Motif :	44	Absence Responsable Equipe					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	44	Absence Responsable Equipe					20/09/2023	20/09/2023	16,00€
Dossier :	21230711	Match :	53727.1	Départemental 3 U18 Masculin / 1		Groupe B			175
Date :	18/09/2023		16/09/2023	580575	Savenay Malville Pfc 22	-	525241	Ent. Stephanois/Tcfc 21	
Personne :							Club :	580575 SAVENAY MALVILLE PRINQUIAU FOOTBALL CLUB	
Motif :	44	Absence Responsable Equipe					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	44	Absence Responsable Equipe					20/09/2023	20/09/2023	16,00€
Dossier :	21230713	Match :	53832.1	Départemental 4 U18 Masculin / 1		Groupe C			183
Date :	18/09/2023		16/09/2023	502178	Blain Es 23	-	554118	Gj Abbaretz P Bleue 22	
Personne :							Club :	502178 ENT.S. DE BLAIN	
Motif :	44	Absence Responsable Equipe					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	44	Absence Responsable Equipe					20/09/2023	20/09/2023	16,00€
Dossier :	21230714	Match :	53834.1	Départemental 4 U18 Masculin / 1		Groupe C			183
Date :	18/09/2023		16/09/2023	560518	Campbon Ubcc 23	-	552653	Derval Sc Nord Atlan 21	
Personne :							Club :	552653 S. C. NORD ATLANTIQUE DERVAL	
Motif :	44	Absence Responsable Equipe					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	44	Absence Responsable Equipe					20/09/2023	20/09/2023	16,00€

Dossier :	21230671	Match :	52287.1	Départemental U14 Masculin / 1	Groupe A	188	
Date :	18/09/2023	16/09/2023	551545	Nantes Etoile Cens 21	- 540404	Pontchateau Aos 21	
Personne :						Club :	551545 ETOILE DU CENS NANTES
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			20/09/2023	20/09/2023	16,00€
Dossier :	21230688	Match :	52333.1	Départemental U14 Masculin / 1	Groupe D	189	
Date :	18/09/2023	16/09/2023	547525	Nantes Sud 98 21	- 544136	Le Loroux Landreau O 21	
Personne :						Club :	547525 NANTES SUD 98
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			20/09/2023	20/09/2023	16,00€
Dossier :	21230602	Match :	52393.1	Départemental 1 U15 Masculin / 1	Groupe C	124	
Date :	18/09/2023	16/09/2023	582652	St Fiacre Coteaux Fc 1	- 581813	St Hilaire Clisson F 1	
Personne :						Club :	582652 F.C. COTEAUX DU VIGNOBLE
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			20/09/2023	20/09/2023	16,00€
Dossier :	21230606	Match :	52454.1	Départemental 2 U15 Masculin / 1	Groupe D	129	
Date :	18/09/2023	16/09/2023	509069	La Chevroliere Herba 1	- 551545	Nantes Etoile Cens 1	
Personne :						Club :	509069 L'HERBADILLA LA CHEVROLLIERE
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			20/09/2023	20/09/2023	16,00€
Dossier :	21230610	Match :	52499.1	Départemental 3 U15 Masculin / 1	Groupe C	132	
Date :	18/09/2023	16/09/2023	544923	Nantes Don Bosco 1	- 500268	Ancenis Rcasg 1	
Personne :						Club :	544923 DON BOSCO FOOTBALL NANTES
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			20/09/2023	20/09/2023	16,00€
Dossier :	21232153	Match :	52527.1	Départemental 3 U15 Masculin / 1	Groupe E	134	
Date :	20/09/2023	16/09/2023	511875	St Philbert Gd Lieu 1	- 564392	Gj Gbbc 1	
Personne :						Club :	511875 U.S. ST PHILBERT DE GRANDLIEU
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			20/09/2023	20/09/2023	16,00€
Dossier :	21230623	Match :	52558.1	Départemental 4 U15 Masculin / 1	Groupe A	138	
Date :	18/09/2023	16/09/2023	528847	St Nazaire Immaculee 2	- 510656	St Andre Des Eaux 2	
Personne :						Club :	528847 F.C. DE L'IMMACULEE ST NAZAIRE
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			20/09/2023	20/09/2023	16,00€
Dossier :	21230624	Match :	52587.1	Départemental 4 U15 Masculin / 1	Groupe B	139	
Date :	18/09/2023	16/09/2023	560849	Gj Asl Fccm 2	- 560518	Campbon Ubcc 2	
Personne :						Club :	560849 GJ ASL FCCM
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			20/09/2023	20/09/2023	16,00€
Dossier :	21230625	Match :	52589.1	Départemental 4 U15 Masculin / 1	Groupe B	139	
Date :	18/09/2023	16/09/2023	560126	Ent.Srfc Missillac 1	- 580575	Savenay Malville Pfc 1	
Personne :						Club :	560126 SAINTE-REINE CROSSAC FOOTBALL
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			20/09/2023	20/09/2023	16,00€

Dossier :	21230637	Match :	52619.1	Départemental 4 U15 Masculin / 1	Groupe D	140	
Date :	18/09/2023	16/09/2023	581361	Vertou Foot Es 2	- 580423	Gj Loireauxence Vair 1	
Personne :					Club :	581361 E.S. VERTOU FOOT	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			20/09/2023	20/09/2023	16,00€
Dossier :	21230638	Match :	52649.1	Départemental 4 U15 Masculin / 1	Groupe F	142	
Date :	18/09/2023	16/09/2023	502518	Vallet Es 1	- 502386	Nantes St Pierre 2	
Personne :					Club :	502518 ENT.S. VALLET	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			20/09/2023	20/09/2023	16,00€
Dossier :	21230665	Match :	52769.1	Départemental 5 U15 Masculin / 1	Groupe F	146	
Date :	18/09/2023	16/09/2023	554118	Gj Abbaretz P Bleue 2	- 512355	Ent. Nort/Petit Mars 3	
Personne :					Club :	554118 GJ ABBARETZ LA PIERRE BLEUE	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			20/09/2023	20/09/2023	16,00€
Dossier :	21230668	Match :	52827.1	Départemental 5 U15 Masculin / 1	Groupe J	152	
Date :	18/09/2023	16/09/2023	517365	Orvault Sf 3	- 544923	Ent.Donboscomellinet 2	
Personne :					Club :	517365 ORVAULT SPORTS FOOTBALL	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			20/09/2023	20/09/2023	16,00€
Dossier :	21230669	Match :	52844.1	Départemental 5 U15 Masculin / 1	Groupe K	450	
Date :	18/09/2023	16/09/2023	512354	Reze Aepr 2	- 523294	Nantes Fcta 2	
Personne :					Club :	512354 AM.ECOLES PONT ROUSSEAU REZE	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			20/09/2023	20/09/2023	16,00€
Dossier :	21230603	Match :	53398.1	Départemental 1 U16 Masculin / 1	Groupe C	455	
Date :	18/09/2023	17/09/2023	511875	St Philbert Gd Lieu 21	- 581813	St Hilaire Clisson F 21	
Personne :					Club :	511875 U.S. ST PHILBERT DE GRANDLIEU	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			20/09/2023	20/09/2023	16,00€
Dossier :	21230604	Match :	53412.1	Départemental 1 U17 Masculin / 1	Groupe A	154	
Date :	18/09/2023	16/09/2023	502031	St Brevin Ac 1	- 590211	St Nazaire Af 2	
Personne :					Club :	502031 A.C. ST BREVIN	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			20/09/2023	20/09/2023	16,00€
Dossier :	21230605	Match :	53414.1	Départemental 1 U17 Masculin / 1	Groupe A	154	
Date :	18/09/2023	16/09/2023	560849	Gj Asl Fccm 1	- 501945	Pornichet Es 1	
Personne :					Club :	560849 GJ ASL FCCM	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			20/09/2023	20/09/2023	16,00€
Dossier :	21230607	Match :	53517.1	Départemental 2 U17 Masculin / 1	Groupe E	162	
Date :	18/09/2023	16/09/2023	502138	Thouare Us 2	- 512354	Reze Aepr 1	
Personne :					Club :	502138 U.S. THOUARENNE	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			20/09/2023	20/09/2023	16,00€

Dossier :	21230608	Match :	53547.1	Départemental 2 U17 Masculin / 1	Groupe G	456	
Date :	18/09/2023	16/09/2023	513122	Sorinieres Elan F 2	- 548100	La Montagne Fc 1	
Personne :						Club :	513122 ELAN SORINIERES FOOTBALL
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			20/09/2023	20/09/2023	16,00€
Dossier :	21230609	Match :	53698.1	Départemental 2 U18 Masculin / 1	Groupe D	170	
Date :	18/09/2023	16/09/2023	509427	Nantes Metallo Sc 21	- 500041	Nantes La Mellinet 23	
Personne :						Club :	509427 METALLO S. CHANTENAY NANTES
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			20/09/2023	20/09/2023	16,00€
Dossier :	21230614	Match :	53743.1	Départemental 3 U18 Masculin / 1	Groupe C	173	
Date :	18/09/2023	16/09/2023	548227	Guemene Fc 21	- 550364	Gj Des Forges 22	
Personne :						Club :	548227 F.C. PAYS DE GUEMENE
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			20/09/2023	20/09/2023	16,00€
Dossier :	21230615	Match :	53757.1	Départemental 3 U18 Masculin / 1	Groupe D	172	
Date :	18/09/2023	16/09/2023	581794	La Chap. Heulin Fcev 21	- 547525	Nantes Sud 98 21	
Personne :						Club :	581794 F.C. ENTENTE DU VIGNOBLE
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			20/09/2023	20/09/2023	16,00€
Dossier :	21230616	Match :	53789.1	Départemental 3 U18 Masculin / 1	Groupe F	176	
Date :	18/09/2023	16/09/2023	511875	St Philbert Gd Lieu 23	- 581256	Geneston As Sud Loir 22	
Personne :						Club :	511875 U.S. ST PHILBERT DE GRANDLIEU
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			20/09/2023	20/09/2023	16,00€
Dossier :	21230639	Match :	53804.1	Départemental 4 U18 Masculin / 1	Groupe A	178	
Date :	18/09/2023	16/09/2023	560849	Gj Asl Fccm 23	- 510656	St Andre Des Eaux 22	
Personne :						Club :	560849 GJ ASL FCCM
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			20/09/2023	20/09/2023	16,00€
Dossier :	21230642	Match :	53879.1	Départemental 4 U18 Masculin / 1	Groupe F	179	
Date :	18/09/2023	16/09/2023	561182	St Julien Divatte Fc 23	- 544136	Le Loroux Landreau O 22	
Personne :						Club :	561182 FC ST JULIEN DIVATTE
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			20/09/2023	20/09/2023	16,00€
Dossier :	21230643	Match :	53892.1	Départemental 4 U18 Masculin / 1	Groupe G	184	
Date :	18/09/2023	16/09/2023	534765	St Herblain Preux As 21	- 520437	Nd Landes Esl 21	
Personne :						Club :	534765 A.S. PREUX ST HERBLAIN
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			20/09/2023	20/09/2023	16,00€
Dossier :	21230645	Match :	53893.1	Départemental 4 U18 Masculin / 1	Groupe G	184	
Date :	18/09/2023	16/09/2023	520841	Treillieres Sympho F 22	- 520086	Vigneux Es 23	
Personne :						Club :	520841 SYMPHO FOOT TREILLIERES
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			20/09/2023	20/09/2023	16,00€

Dossier :	21230647	Match :	53909.1	Départemental 4 U18 Masculin / 1	Groupe H	461
Date :	18/09/2023		16/09/2023	548100 La Montagne Fc 21	- 513858 La Chapelle Ac Chap 23	
Personne :					Club : 548100 F.C. LA MONTAGNE	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			20/09/2023	20/09/2023
					16,00€	
Dossier :	21230648	Match :	53923.1	Départemental 4 U18 Masculin / 1	Groupe I	458
Date :	18/09/2023		16/09/2023	511875 St Philbert Gd Lieu 24	- 509069 La Chevroliere Herba 23	
Personne :					Club : 511875 U.S. ST PHILBERT DE GRANDLIEU	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			20/09/2023	20/09/2023
					16,00€	
Dossier :	21212637	Match :	52693.1	Départemental 5 U15 Masculin / 1	Groupe A	144
Date :	15/09/2023		16/09/2023	502069 St Nazaire Mean 1	- 514661 Guerande Madeleine 2	
Personne :					Club : 502069 ALERTE DE MEAN - ST NAZAIRE	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			20/09/2023	20/09/2023
					52,00€	
Dossier :	21212679	Match :	52829.1	Départemental 5 U15 Masculin / 1	Groupe J	152
Date :	15/09/2023		16/09/2023	522724 St Herblain Uf 3	- 518109 Nantes St Yves Esp. 2	
Personne :					Club : 518109 ESP. ST YVES DE NANTES	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			20/09/2023	20/09/2023
					52,00€	
Dossier :	21212779	Match :	53472.1	Départemental 2 U17 Masculin / 1	Groupe A	159
Date :	15/09/2023		16/09/2023	501945 Pornichet Es 2	- 582205 Camoel Presqu'île Fc 2	
Personne :					Club : 582205 FOOTBALL CLUB CAMOEL PRESQU'ILE VILAINE	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			20/09/2023	20/09/2023
					52,00€	
Dossier :	21212682	Match :	53549.1	Départemental 2 U17 Masculin / 1	Groupe G	456
Date :	15/09/2023		16/09/2023	560136 GJ Sud Retz Football 1	- 518109 Nantes St Yves Esp. 1	
Personne :					Club : 518109 ESP. ST YVES DE NANTES	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			20/09/2023	20/09/2023
					52,00€	
Dossier :	21230319	Match :	53862.1	Départemental 4 U18 Masculin / 1	Groupe E	180
Date :	18/09/2023		17/09/2023	512355 Nort Sur Erdre Ac 23	- 518204 Grandchamp As 22	
Personne :					Club : 518204 A.S. GRANDCHAMPS DES FONTAINES	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			20/09/2023	20/09/2023
					52,00€	
Dossier :	21212855	Match :	53863.1	Départemental 4 U18 Masculin / 1	Groupe E	180
Date :	15/09/2023		16/09/2023	513964 St Mars Du Desert Ja 21	- 564168 GJ Suce/Erdre Casson 23	
Personne :					Club : 564168 GJ SUCE/ERDRE CASSON	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			20/09/2023	20/09/2023
					52,00€	
Dossier :	21212630	Match :	53864.1	Départemental 4 U18 Masculin / 1	Groupe E	180
Date :	15/09/2023		17/09/2023	553174 Nantes St Joseph Por 21	- 534765 St Herblain Preux As 22	
Personne :					Club : 553174 NANTES SAINT JOSEPH PORTERIE	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			20/09/2023	20/09/2023
					52,00€	

Dossier :	21212636	Match :	53518.1	Départemental 2 U17 Masculin / 1	Groupe E	162	
Date :	15/09/2023	16/09/2023	501979	Coueron Chabossiere 1	- 521399	St Herblain Oc 1	
Personne :					Club :	521399 ST HERBLAIN O.C.	
Motif :	18	Forfait général			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	18	Amende : Forfait général			21/09/2023	21/09/2023	156,00€